



TRAIT D'UNION

Le bulletin du C.C.O n° 47 – Décembre 2005 / Janvier 2006

INCIDENTS À LA SOUDE

Au cours du mois de décembre, le Centre Social des Hauts-de-Mazargues a été le lieu de violents incidents qui ont entraîné une suspension temporaire des activités. En effet, suite à une banale remontrance faite à de jeunes adolescents qui jetaient des pierres sur le centre, le directeur, Frédéric Travers, est agressé physiquement par un jeune. Cette agression qui entraîne plusieurs jours d'ITT est la résultante de nombreuses attaques et incivilités que subissent depuis quelques temps le personnel et les adhérents. À la suite d'un dépôt de plainte du CCO, la situation s'est alors largement envenimée: une voiture bélier et un cocktail molotov ont été projetés sur le bâtiment, provoquant un incendie mettant en danger les habitants de l'immeuble et détériorant les locaux récemment rénovés du centre.

Dans l'impossibilité d'assurer la sécurité des usagers et du personnel, les activités ont alors dû être interrompues. Les habitants se montrant aussi forts inquiets face à ce déchaînement de violence, le CCO a organisé un débat afin de parler des événements le jeudi 22 décembre.

De nombreux habitants de la cité de la Soude et surtout beaucoup de mamans ont répondu présents et sont venus s'exprimer lors de cette soirée. Une grande partie des gens se sont dit comme "pris en otage" par une petite minorité. Les usagers se sont montrés mécontents d'être privés de leurs activités et de celles de leurs enfants et les mamans ont souligné l'importance de l'éducation des enfants. Les professionnels et partenaires présents ce soir-là ont tenté d'y voir plus clair et d'expliquer le pourquoi de cette situation. Le CCO a répondu de sa politique de fonctionnement et a proposé une réflexion sur l'organisation à venir. Les jeunes sont aussi venus parler de leurs difficultés et de leurs attentes vis-à-vis du centre social.

Après cet échange de plusieurs heures où chacun a pu faire entendre sa voix, il faut espérer que la situation s'éclaircisse et se calme. Depuis quelques jours, le Centre Social reprend peu à peu ses activités.

LES ÉLECTIONS DE LA SAVINE

Le 7 Décembre, le collectif "Votation Citoyenne" a organisé sur le territoire de la Savine une journée referendum sur le thème du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers.

En effet en France, 1,5 millions de résidents étrangers n'ont pas accès aux urnes contrairement à de nombreux autres pays européens (Irlande, Suède, Danemark, Pays Bas, Finlande, Belgique, Portugal, Royaume-Uni, Lituanie, Malte, République Tchèque, Slovénie, Luxembourg, Espagne et Estonie).

Le collectif a donc choisi la Savine comme bureau test de ce vote symbolique. 4 urnes, dont une installée au Centre Social CCO la Savine, ont été mises à la disposition des habitants de 9h à 17h. D'autre part, un débat a également été organisé le jour du vote.

400 votants sont donc venus s'exprimer sur la question "Êtes-vous pour ou contre la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers".

Sur ces 400 voix, 395 ont répondu Oui, 4, Non et 1 s'est abstenue. Cela fait donc un résultat de 98,75% pour le Oui et 1% pour le Non.

Un résultat sans équivoque qui témoigne d'une volonté de donner la possibilité aux résidents étrangers de s'exprimer en tant que citoyens dans le pays où ils vivent et de participer aux décisions qui les concernent au quotidien.

TRAIT D'UNION

N° 47 – Décembre / Janvier 2006

Bulletin d'information du C.C.O

Culture et Liberté - C.C.O - A.G.A.R.N

Secrétariat administratif:

29, avenue de Frais Vallon

13013 Marseille

Tel : 04 - 96 - 13 - 07 - 20

Fax : 04 - 91 - 06 - 44 - 70

SOMMAIRE

Une journée de la laïcité..... p 2

Echos d'ici p 3

Infos utiles p 4

UNE JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

Afin de trouver une définition commune à la question de la laïcité et de ses interprétations, le CCO a décidé d'ouvrir une discussion entre les différents acteurs de l'association.

Le samedi 28 janvier, une rencontre / débat a été organisée au Centre Social de la Sauvagère. Cette journée s'est articulée autour d'un temps didactique animé par Christian Maurel, Universitaire, délégué régional de la Fédération des MJC et président de la FSPVA (Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative).

La matinée a donc été consacrée à l'intervention de Mr Maurel qui avait déjà effectué un travail sur la laïcité à l'intention de l'IUFM d'Aix-en-Provence en partant du constat que l'école adopte une posture laïque mais que celle-ci n'est pas forcément parlée.

Mr Maurel est parti sur 4 axes de réflexion et de pratiques:

1-Les définitions formelles et provisoires de ce mot très complexe.

2-Le processus de laïcisation qui concerne toute la société.

3-En France, une histoire particulière de la laïcité qui est percutée par deux phénomènes: le retour du fait religieux et le libéralisme planétaire, la mondialisation.

4-Une pratique pédagogique pertinente: se construire une éthique professionnelle ou militante.

1- LES LAÏCITÉS

a- La laïcité d'abstention, d'abstinence: c'est la dominante, elle est souvent imposée aux écoles et aux associations et qui se traduirait par: on ne parle ni politique ni religion.

b- La laïcité combattante: c'est la conception historique (fin 19ème, début 20ème) issue d'un anticléricalisme dur.

c- La laïcité de neutralité: une conception forte et dominante: on ne se positionne pas ni sur le religieux, ni sur le politique et on s'appuie sur la raison qui est neutre. C'est la raison du siècle des lumières face à la croyance, un universalisme républicain où l'on place le bien commun au-delà des discriminations. On peut alors se demander si cette accroche universelle n'est pas une nouvelle religion d'état et certains diront que cet universalisme abstrait de l'école pourrait masquer les intérêts de la classe dominante avec l'argument de l'intérêt général.

d- La laïcité de composition: conception qui se rapproche d'une laïcité plurielle où l'on est laïque dans le respect de la diversité des croyances.

e- La laïcité de confrontation, ouverte et active, qui organise la confrontation des opinions, des regards et des pratiques sans peur du conflit. Il s'agit de mettre l'individu au centre du débat public où chaque citoyen et ses convictions compte pour un. Et ceci afin de développer une action commune où la laïcité serait au service de la décision collective.

2- LE PROCESSUS DE LAÏCISATION

C'est un processus qui a débuté avant même que le mot n'existe et qui est lié à celui de l'émancipation de l'Homme en tant qu'individu libre, fondement de la philosophie occidentale. Même si cette notion d'individu et de pensée autonome a connu un recul au Moyen âge, elle n'a cessé d'évoluer jusqu'à ce que Descartes remette l'Homme au centre du monde: "Je pense donc je suis". L'individu est le point de

départ de la connaissance, il peut penser par lui-même. Le contrat social est alors possible, contrat où l'Homme reste libre et autonome en s'organisant collectivement.

3- LE RETOUR DU FAIT RELIGIEUX ET LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE, 2 REVERS D'UNE MÊME MÉDAILLE?

Les récentes polémiques concernant les signes religieux musulmans (foulard...) ont soulevé des questions plus profondes: où commence l'expression d'une religion? Tous les signes ne sont pas l'objet du même traitement. De plus dans notre société occidentale française, la relation culturelle avec l'Islam est différente d'avec les autres religions monothéistes. Les expressions de la religion ne sont pas toutes traitées de la même façon.

Ce phénomène souligne les difficultés de la société face au problème de l'intégration et pose aussi la question du retour d'une théocratie dure, contraignante... menaçant la liberté des individus et l'émancipation des femmes.

D'autre part, une autre forme de religieux émerge actuellement, une religion sans dieu révélé, un dieu du profit et du marché qui a toute sa légitimité d'exister, celle de l'idéologie libérale marchande qui se drape dans la laïcité, les droits de l'Homme (celui de s'enrichir), de la liberté, de l'égalité des chances et du progrès social économique.

Les enjeux de la laïcité aujourd'hui sont aussi liés à la question économique.

4- UNE PRATIQUE PÉDAGOGIQUE PERTINENTE

La laïcité n'est pas simplement un processus, c'est aussi une posture, une pratique. Alors quelles peuvent être les bonnes postures et pratiques laïques pour un éducateur de nos jours? Elles découlent en fait de la position qu'adopte l'association ou la structure en fonction de ses priorités.

- La priorité c'est instruire, transmettre des savoirs. C'est une position portée par la raison, une posture laïque combattante, une laïcité de neutralité avec le risque de voir le mouvement se refermer sur lui-même.
- Si elle a pour but de former et développe des logiques d'insertion, ce serait plutôt une laïcité d'abstention: pas de réflexion sur la transformation du monde. Il faut s'y adapter et laisser libre cours à la marchandisation, à la logique du chiffre, de la commande sociale.
- Elle a un rôle d'éducation, c'est-à-dire apprendre à vivre dans une société d'hommes et de femmes émancipés en capacité de délibérer en toute conscience. C'est une laïcité de confrontation. "Une société démocratique, c'est une société qui se sait divisée mais qui donne à chacun l'égal droit et l'égal possibilité de s'exprimer sur ces divisions" Paul Ricoeur.

Suite à l'intervention de Mr Maurel, les participants ont été invités à débattre sur le sujet au cours de l'après-midi. Il en ressort que le CCO se positionne dans une posture de laïcité de confrontation et va développer ses pratiques en ce sens. Plus concrètement, pour répondre aux dernières interpellations, les premières décisions ont concerné les menus des repas CLSH qui seront calqués sur le système de l'Éducation Nationale et le prêt de salles polyvalentes pour les veillées funéraires qui est donc maintenu.

ECHOS D'ICI ECHOS D'ICI ECHOS D'ICI

BIENVENUE À

- **Nacera Dahdah**
(aide-animatrice, Savine)
- **Khedidja Bennouar**
(agent d'entretien Renaude)
- **Marie-Line Boissy**
(aide animatrice EDC)
- **Pierre Bernard**
(Aide-animateur EDC)
- **Julie Mlakar**
(aide animatrice EDC)
- **Nadia Alcindor**
(animatrice enfance-famille, Soude)
- **Karim Harcheche**
(animateur, Malpassé)
- **Stéphane Verduzier**
(animateur Soude)
- **Nourdine Mbae Saidou**
(aide-animateur, Bricarde)
- **Mohamed Hamidi**
(ouvrier d'entretien, Centre départemental)
- **Tahiana Ribero**
(animateur, Soude)

BONNE ROUTE À

- **Géraldine Genest**
(agent de liaison Services Publics, Soude)
- **Séverine Olive**
(Animatrice EDC)
- **Frédérique Diatta**
(animatrice, Bricarde)
- **Hamidani Aboudi**
(agent d'accueil, St Antoine)

FÉLICITATIONS À

- **Anne-Catline Lagaly-Amadei** pour la naissance de son fils **Alexy** le 08 janvier 2006.

SAINT ANTOINE

- En cette période de fin d'année, le club du troisième âge Entraide solidarité 13 a organisé 2 lotos ainsi qu'une sortie au Pasino d'Aix-en Provence. Les Séniors se sont également retrouvés autour d'un délicieux repas de Noël le 15 décembre.
- Le centre a également invité les habitants à un repas de quartier et de nombreux goûters sont venus célébrer les fêtes de Noël: un pour les enfants du soutien scolaire (Pacquam, Coup de Pouce, Alem...), un autre pour le groupe de participants au cours d'alphabétisation ainsi que pour les femmes de l'atelier tricot.
- Les familles sont allées au cinéma suivre les aventures magiques d'Harry Potter. Les femmes ont quant à elles pu assister à un cours de maquillage spécial fête pour réveiller en beauté.
- Les enfants du CLSH ont tout appris sur Noël et ses traditions au travers de différents travaux manuels et de plusieurs sorties. Ils sont allés au marché de Noël à la rencontre de la Provence et de ses traditions, ils ont également fait du patin et des bonhommes de neige. Le vendredi 23 les voilà partis sur l'avenue de Saint Antoine pour participer aux animations de rue organisées par la Mairie de secteur et l'association des commerçants du quartier.
- Les jeunes sont restés sportifs et ont disputé un challenge inter CCO à Fontainieu. Ils se sont aussi attelés à la préparation d'un repas de Noël.

LA PAULINE

- La Maison Pour Tous a organisé un super loto le samedi 3 décembre.
- Les enfants ont quant à eux participé à une journée mini-olympiades intercentre avec la Sauvagère, Château St Loup et Sanderval. À l'occasion de cette foire d'année, ils ont assisté au spectacle "Il Florilégio" au Palais des Sports le mercredi 14 décembre.

EN COMPAGNIE DES CALANQUES

Le jeudi 25 janvier, c'était la reprise pour le cycle de conférences organisé avec l'association Label Ethique. Un repas convivial et hivernal a accompagné un débat "Bio ou pas bio" qui traitera de l'équilibre à trouver entre écologie, économie et social pour un réel développement durable.

C.C.O

- En ce début d'année 2006, le Comité d'entreprise du C.C.O a invité l'ensemble du personnel ainsi que les membres du Conseil d'administration à un apéritif dînatoire le vendredi 3 février à 18h30 au Centre Social St Antoine.
- Le CCO a ouvert deux groupes de travail auxquels participent salariés et administrateurs. Ces groupes se concentrent sur les thèmes de l'animation et à la pratique du travail social au sein de l'association.

LA SAUVAGÈRE

- Pour ce mois de janvier, les enfants du CLSH ont eu des mercredis bien occupés. Les 4/6 ans ont fait du sport et de la peinture. Ils ont aussi continué l'atelier conte. Nos petits artistes accomplis ont également fait du théâtre, de la musique et du chant. Les 7/11 ans ont gambadé au parc et se sont intéressés à la création d'une BD.
- Du côté des jeunes, 8 d'entre eux ont saisi pinceaux et pots de peinture afin de repeindre plusieurs murs du Centre Social et de la cité. Un chantier dont ils sont fiers et qui les motive dans leur projet de recherche d'emploi et de formation. Pour couronner ce bel effort, les jeunes partiront en séjour au Maroc.

INFOS UTILES

BARÈME DES PRESTATIONS SOCIALES

REVENU MINIMUM D'INSERTION

Personne isolée : **433,06 euros** (381,09 euros après abattement du forfait logement).

Avec **1 enfant à charge** : **649,59 euros** (545,65 euros après abattement du forfait logement).

Avec **2 enfants à charge** : **779,51 euros** (650,88 euros après abattement du forfait logement).

Par enfant supplémentaire à charge : **173,22 euros**.

Couple : **649,59 euros** (545,65 euros après abattement du forfait logement).

Avec **1 enfant** : **779,50 euros** (650,88 euros après abattement du forfait logement).

Avec **2 enfants** : **909,42 euros** (780,80 euros après abattement du forfait logement).

Par enfant supplémentaire à charge : **173,22 euros**.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Base mensuelle de calcul : **361,37 euros**

Montants

2 enfants : **117,14 euros/mois** (après CRDS)

3 enfants : **267,21 euros/mois** (après CRDS)

4 enfants : **417,28 euros/mois** (après CRDS)

par enfant supplémentaire : **150,08 euros/mois** (après CRDS)

Majoration pour âge

Enfants de **plus de 11 ans** : **32,95 euros/mois** (après CRDS)

Enfants de **plus de 16 ans** : **58,57 euros/mois** (après CRDS)

Forfait "allocations familiales" (au moins 3 enfants), **entre 20 et 21 ans** : **74,06 euros/mois** (après CRDS)

ALLOCATION DE PARENT ISOLÉ

Femme enceinte sans enfant : **551,81 euros/mois**

Parent isolé, 1 enfant à charge : **735,75 euros/mois**

Majoration par enfant supplémentaire : **183,94 euros/mois**

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

268,01 euros (après CRDS) pour la rentrée 2006

Plafond de ressources annuel:

- ménage, 1 enfant : **17 011 euros**

- par enfant supplémentaire : + **3 926 euros**

ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL

Orphelin de père et mère : **109,81 euros/mois** (après CRDS)

Orphelin de père ou mère : **82,36 euros/mois** (après CRDS)

PRIME DE DÉMÉNAGEMENT

Egale aux dépenses engagées dans la limite d'un plafond :

• par famille de 3 enfants nés ou à naître : **882,89 €/mois**

• -par enfant supplémentaire au-delà du troisième : **73,57€/mois**

SALAIRE MINIMUM (SMIC)

Taux horaire brut : **8,03 euros**

Rémunération hebdomadaire brute :

• base 39 heures : **313,17 euros**

• base 35 heures : **281,05 euros**

Rémunération mensuelle brute :

• (base 169 heures) : **1 357,07 euros**

• (base 151,67 heures) : **1 217,88 euros**

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

Régime de base :

- affiliation gratuite : plafond de revenu fiscal annuel: **6 965 €**

- cotisation égale à 8 % des revenus au-delà du plafond de revenu

Protection complémentaire de santé : plafond de ressources mensuel (à compter du 1er juillet 2005)

• personne seule : **587,16 euros**

• 2 personnes : **880,75 euros**

• 3 personnes : **1 056,90 euros**

• 4 personnes : **1 233,05 euros**

• par personne supplémentaire, à partir de la 5ème : **234,87 €**

FORFAIT HOSPITALIER

15 euros/jour (sauf pour hospitalisation psychiatrique : **11 euros/jour**)

INVALIDITÉ

Pension de 1ère catégorie

30 % du salaire de base (calculée sur les meilleures années d'activité)

Minimum mensuel : **250,78 euros** (montant de l'AVTS)

Maximum mensuel : **776,70 euros** (30 % du plafond annuel des cotisations de sécurité sociale)

Pension de 2ème catégorie

50 % du salaire mensuel de base (calculée sur les meilleures années d'activité)

Minimum mensuel : **250,78 euros** (montant de l'AVTS)

Maximum mensuel : **1 294,50 euros** (50 % du plafond annuel des cotisations de sécurité sociale)

Pension de 3ème catégorie

50 % du salaire de base (+ majoration)

Maximum mensuel : **2 276,65 euros**

Majoration pour tierce personne

982,15 euros/mois